



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 1732

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dossier de la surconsommation d'antibiotiques. En effet, ces molécules, pas toujours prescrites avec discernement en cas de pathologies infectieuses respiratoires, favoriseraient l'émergence de souches bactériennes résistantes aux traitements. C'est d'autant plus inquiétant que la plupart de ces types d'infection (rhumes, rhinopharyngites, otites, bronchites et sinusites) commencent toujours par une infection virale sur laquelle les antibiotiques n'agissent pas. Malheureusement, dans plus de 80 % des cas, une antibiothérapie serait prescrite. De plus, l'usage de languettes de test permettant à n'importe quel médecin hospitalier ou de ville de déterminer si l'affection respiratoire est d'origine virale ou bactérienne avant de prescrire tout traitement serait un échec sachant que ces mêmes praticiens doivent supporter le coût desdits tests. Cela est particulièrement blâmable sachant que ces languettes sont fiables et qu'elles permettraient de faire baisser considérablement la consommation d'antibiotiques dans notre pays. Par ailleurs, malgré les avertissements lancés par certains microbiologistes depuis les années 1960 et 1970, les médecins ont cru que l'apparition de bactéries résistantes aux antibiotiques n'était qu'un phénomène limité. Ils ont cru aussi que le phénomène serait compensé par la découverte de nouvelles molécules antibiotiques. Or, la situation actuelle nous prouve bien que rien n'était plus faux. En effet, les experts du monde entier reconnaissent que la résistance des bactéries aux antibiotiques est un phénomène alarmant du fait de résistances de bactéries communes à plusieurs classes de médicaments, et l'avenir est incertain puisque l'industrie pharmaceutique a réduit ses efforts de recherche d'antibiotiques nouveaux depuis une vingtaine d'années, considérant que les molécules commercialisées répondaient amplement aux besoins thérapeutiques. Compte tenu de cette situation particulièrement inquiétante sur le plan de la santé publique, elle lui demande de lui préciser les mesures urgentes que compte prendre le Gouvernement au sujet de ce dossier.

## Texte de la réponse

La progression de la résistance bactérienne aux antibiotiques atteint des proportions inquiétantes en ville comme à l'hôpital. Les causes de la résistance aux antibiotiques sont la prescription inadaptée, le mauvais usage et l'interruption des traitements. La transmission interhumaine de bactéries multi résistantes est un facteur favorisant cette progression. La part de l'augmentation des résistances liées à l'utilisation des antibiotiques dans la filière agroalimentaire et la médecine vétérinaire (qui représente plus de la moitié du volume des antibiotiques commercialisés en France) est mal connue mais joue aussi un rôle dans l'augmentation des phénomènes de résistance. Depuis de nombreuses années, différents types d'actions ont été mis en place afin d'enrayer le phénomène. Ces actions ont porté sur les établissements de santé (recommandations pour l'utilisation des antibiotiques à l'hôpital et ensemble de mesures de lutte contre les infections nosocomiales), la surveillance des résistances aux antibiotiques (institut de veille sanitaire), la prescription en ville (recommandations de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, AFSSAPS). En 2001, un plan quinquennal pour préserver l'efficacité des antibiotiques a été élaboré. Ses objectifs sont de mieux informer les professionnels et l'ensemble des personnes sur l'usage raisonné des antibiotiques, améliorer la qualité des prescriptions, mettre en place des

actions de formation (initiale et continue), améliorer la surveillance des résistances bactériennes et de la consommation des antibiotiques en lien avec les partenaires européens, enfin suivre et évaluer l'ensemble des mesures de ce plan par l'intermédiaire d'un comité national de suivi. Certaines mesures ont été mises en œuvre dès 2002 : campagne d'information grand public ; mise à disposition des professionnels de santé d'outils d'aide à la prescription ; campagne d'information et de formation des médecins à l'utilisation du test de diagnostic rapide de l'angine à streptocoque bêta-hémolytique du groupe A (TDR) ; mise en place d'une commission des antibiotiques à l'hôpital et désignation d'un référent.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1732

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 août 2002, page 2877

**Réponse publiée le :** 16 décembre 2002, page 5020